

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 15 février 2011.

2. Présences

Présent(e)s : Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, ~~Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludvine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, Stéphane Caprasse, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Cédric Wengler.

Invité(es) présent(es) : -

3. Approbation du PV de la réunion précédente

Approbation du PV du 18 janvier 2011 moyennant la mise en pièce jointe de l'avis de la CCATM relatif au RIE du PCA dit « Bastin ».

4. Réponse à la question de Marc Grandjean du 18 janvier 2011 (Permis contournement de Courtil)

[Extrait du PV du 18 janvier 2011 : Marc Grandjean a pris connaissance du permis délivré pour le contournement de Courtil et s'interroge sur le fait que la CCATM n'est pas listée dans les commissions consultées pour avis. Le Président charge la secrétaire de se renseigner à ce sujet].

Trois éléments expliquent l'absence de l'avis de la CCATM dans le permis délivré : tout d'abord, l'avis de la CCATM, dans ce type de permis, n'est pas obligatoire. Ensuite, l'avis de la CCATM remis en novembre 2009 ne respectant pas le règlement d'ordre intérieur de ladite commission, il [l'avis] est considéré comme nul. Enfin, l'avis de la CCATM remis en décembre 2009 accuse un retard de délais. En effet, les avis des services/commissions consulté(e)s devaient être remis au plus tard 70 jours après le 28 septembre 2009.

5. Dossier sécurité-village

Les membres/suppléants de la CCATM présentent la mise à jour du dossier sécurité-village préparée par leurs soins.

Plusieurs questions issues de ces travaux sont adressées à l'attention du Collège :

- 1) De quelle responsabilité relèvent les taques d'égout (sur routes communales et routes de la DGO1) ?
- 2) Pavillon de chasse de Courtil : quand les travaux sont-ils prévus ?

Une autre question est issue des débats et fera l'objet d'une réflexion de la part de la CCATM : comment maintenir la vie villageoise en présence de (nombreux) gîtes et/ou camp de scouts ?

Le dossier « sécurité-village » est joint en annexe au présent PV. Remarque : les villages de Ourthe-Deiffelt, Cherain, Rogery et Cierreux n'ont pas été traités.

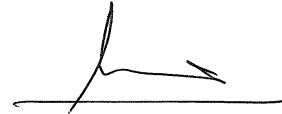
Les questions et le dossier sont transmis au Collège des 28 février 2011 et 14 mars 2011.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève